L'ISIL : nouvelle norme pour l'identification des bibliothèques et organisations analogues

Autor(en): **Clavel, Pierre**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Arbido**

Band (Jahr): **18 (2003)**

Heft 11

PDF erstellt am: **20.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-769969

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Luzern pour évaluer la faisabilité de soumettre des nouvelles vedettes à la BN. Cette initiative a permis à la BN de conclure un accord de collaboration avec cette bibliothèque de Lucerne et a incité la bibliothèque à faire une étude de faisabilité[5] pour la mise sur pied d'un réseau SWD suisse. A la suite d'une enquête auprès des bibliothèques cantonales et universitaires, il est apparu clairement que plusieurs d'entre elles seraient intéressées d'acheminer de nouvelles vedettes à la base SWD via la BN. Il y a donc de bonnes chances qu'une coopération entre la BN et les bibliothèques suisses se concrétise dans le développement des SWD. Une proposition de coopération devrait être faite dans les prochains mois. ■

→ Deutschsprachige Version folgt in einer der nächsten *Arbido*-Ausgaben.

contact:

E-mail: patrice.landry@slb.admin.ch

[5] Voir la version externe (en allemand seulement) de cette étude sous: *http://www.snl.ch/f/download/mach.pdf*

L'ISIL: nouvelle norme pour l'identification des bibliothèques et organisations analogues

■ **Pierre Clavel**
Bibliothèque nationale suisse
Berne

Depuis 1904, année de publication du premier répertoire des périodiques, les bibliothèques suisses sont identifiées par les sigles RP que nous connaissons tous.

Aujourd'hui, plusieurs facteurs exigent de nouvelles caractéristiques des identificateurs des bibliothèques:

- l'automatisation de nombreux processus dans les bibliothèques,
- la possibilité d'effectuer des recherches distribuées,
- l'apparition du contrôle d'accès à des ressources électroniques,
- le développement des commandes et de la facturation électroniques,
- l'intensification des échanges électroniques avec l'étranger.

Dans ce nouvel environnement, les identificateurs des bibliothèques devraient être univoques à l'échelle mondiale et plus seulement à l'échelle nationale, et doivent pouvoir être traités par des ordinateurs en tous genres.

Or, les systèmes d'identificateurs mis en place par la plupart des pays n'offrent aucune garantie à cet égard. Pour résoudre ce problème, un groupe de travail de l'Organisation internationale de normalisation (ISO)[1] a travaillé dès 1995 à la conception d'une norme internationale. Le résultat de ces travaux est la norme ISIL *(International Standard Identifier for Libraries and Related Organizations = Identificateur international normalisé pour les bibliothèques et organisations liées,* ISO 15511), approuvée en septembre 2003.

Grâce à la coopération entre comités ISO et autres institutions de normalisation, d'autres normes prévoient déjà d'intégrer l'ISIL, notamment ISO 23950/ Z39.50 et EAD *(Encoded Archival Description)*.

La norme ISIL prévoit qu'une «agence nationale appropriée dont le rôle est largement accepté dans le secteur des bibliothèques» se charge d'assigner les codes ISIL et d'en tenir un registre avec les nom et adresse des bibliothèques correspondantes. Administrant déjà les sigles RP/PI, la Bibliothèque nationale suisse (BN) a tout naturellement jugé qu'il serait de son devoir de faire de même avec l'ISIL. Après consultation du Comité BBS et de la CBU (Conférence des bibliothèques universitaires), elle a commencé dès 1998 à réfléchir à la future introduction de la norme. Elle a d'emblée intégré l'ISIL dans le développement de la base de données des adresses RP/PI et du Répertoire des fonds manuscrits.

La norme ISIL définit les exigences minimales des identificateurs de bibliothèques, en laissant toutefois à chaque pays une large marge de manœuvre dans la définition des éléments qui lui sont propres. Les pays sont encouragés à réemployer leurs identificateurs existants puis, lors de l'attribution de nouveaux codes, d'inclure le code régional[2].

Les sigles RP/PI, qu'il serait naturel de reprendre, posent tout d'abord un double problème par rapport à la norme, en cela qu'ils contiennent des lettres accentuées et font la distinction majuscules-minuscules[3]. De plus, ils sont spécifiquement prévus pour le prêt entre bibliothèques, alors que l'ISIL a une portée plus large: peut recevoir un code ISIL toute organisation «responsable d'une action ou d'un service dans un environnement bibliographique».

Par ailleurs, si des codes «parlants» présentent des avantages (par exemple, on peut reconnaître à partir d'un sigle RP/PI dans quelle localité se trouve la bibliothèque et parfois même son nom), ce sens peut être trompeur: des bibliothèques peuvent changer de localité (et même de canton), sans changer de sigle. Enfin, rien ne prémunit les sigles d'une erreur de saisie, ce qui peut poser des problèmes de sécurité.

C'est pourquoi la BN, dans la conception des identificateurs ISIL suisses, a opté pour des codes sans contenu sémantique et se terminant par un caractère de contrôle analogue à celui des ISBNs et ISSNs. Un code ISIL suisse se compose donc de l'étiquette «ISIL», du préfixe requis par la norme «CH-»[4], d'un nombre de six chiffres, et d'un tiret suivi du caractère de contrôle, ce dernier pouvant être un chiffre ou la lettre «X», par exemple «CH-000207-X». Un code ISIL a été attribué à toutes les bibliothèques participant notamment aux collaborations nationales que sont le prêt entre bibliothèques et le Répertoire des fonds manuscrits. Le registre des bibliothèques peut être consulté à l'adresse *http://ageco.snl.ch/ librodb/?language=fr* (remplacer les deux dernières lettres par «ge», «it» ou «en» pour les autres langues), rubrique «Organisations». Toute bibliothèque ne participant à aucune de ces collaborations nationales mais désirant recevoir un code ISIL pour ses échanges électroniques pourra en faire la demande à la BN dès 2004 à l'adresse *pretinter@slb. admin.ch*

Même si codes ISIL et sigles RP/PI ont tous deux une fonction d'identificateurs de bibliothèques, il n'est pas prévu actuellement que les premiers remplacent les seconds. Les sigles RP/PI restent donc, du moins pour un certain temps encore, les identificateurs du prêt entre bibliothèques.

Il est certain que des applications informatiques capables d'employer l'ISIL dans les échanges électroniques apparaîtront sur le marché ces prochaines années. En introduisant la norme sans plus attendre, la BN a pris les devants et offre un outil bien adapté à l'évolution technique des services que fournit la communauté bibliothéconomique et documentaire suisse à ses usagers. ■

→ Deutschsprachige Version folgt in einer der nächsten *Arbido*-Ausgaben.

contact:

E-mail: pierre.clavel@slb.admin.ch

[1] Comité technique «Information et documentation» TC 46, / Sous-comité «Interopérabilité technique» SC 4, Groupe de travail «Codes pour les bibliothèques» WG 8

[2] Tel que défini dans ISO 3166-2; pour la Suisse, il s'agit des abréviations à deux lettres des cantons.

[3] Les caractères d'un code ISIL doivent être choisis parmi les chiffres arabes, les lettres latines non accentuées et sans tenir compte de la casse, ainsi que les trois signes de ponctuation barre oblique, tiret et deux-points.

[4] Code de pays selon ISO 3166-1 suivi d'un tiret.